



## CONSULTATION SUR DEVIS

### ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES ABSENCES

#### Contexte

---

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour la richesse mais aussi la fragilité de son patrimoine naturel, culturel et paysager. Ce territoire fait l'objet d'un projet de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de ces patrimoines.

Le Parc naturel régional d'Armorique s'étend sur 125 000 ha et regroupe 44 communes, 8 communautés de communes ainsi que 4 villes porte : Brest, Carhaix, Châteauneuf du Faou, Landivisiau. Il présente une grande variété de paysages, de milieux et d'activités représentatives de la diversité écologique, économique et culturelle de la Bretagne. D'ouest en est, quatre grands secteurs composent ce territoire : les îles de la mer d'Iroise (Ouessant, Molène et Sein), la presqu'île de Crozon, l'Aulne maritime et la rade de Brest, les monts d'Arrée.

Comme tous les Parcs naturels régionaux, le PNRA a pour objet :

- de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de contribuer au développement économique et social en animant et coordonnant les actions économiques pour assurer une qualité de vie sur son territoire ;
- de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Constitué en tant que syndicat mixte, le Parc dispose de plusieurs sites (siège, musées, ateliers) où sont affectés des personnels dédiés aux statuts différents (fonctionnaires, contractuels, agents de droit privé, stagiaires, service civique...).

Afin de mener à bien ces missions, le Parc doit mettre en œuvre une stratégie de communication et d'information efficace, au sein de laquelle les outils offerts par les nouvelles technologies de l'information et de la communication tiennent une place prépondérante.

Dans cette optique, nous souhaitons donc mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 un système de gestion des absences plus performant d'un point de vue fiabilité, réactivité et souplesse d'utilisation. Il devra s'intégrer dans le système d'information existant et pouvoir évoluer avec celui-ci.

## **Objet**

---

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'un logiciel de gestion des absences prenant en charge le traitement des congés annuels, les RTT, les formations, les récupérations, les autorisations spéciales d'absence, le compte épargne temps... et intégrant les circuits de validation en place dans la collectivité (N+1, N+2).

Le personnel est réparti sur 3 sites :

- Site Le Faou :
  - o bâtiments accueil, 17 personnes : agents administratifs, chargé de mission
  - o bâtiment administratif, 9 personnes : agents administratifs
  - o atelier, 3 personnes : agents techniques
- Site Domaine de Ménez-Meur, 9 personnes : agents d'animation, agents techniques ; travail week-end et jours fériés
- Site de l'écomusée d'Ouessant et Musée des Phares et Balises, 6 personnes : agents d'animation, agents techniques ; travail week-end et jours fériés ; système de récupération

L'application devra prendre en compte les modalités d'exercice de travail des différents personnels, notamment les cycles de travail différents et les agents annualisés.

Tous les agents ont une adresse mail et un accès à un poste informatique.

Tous les sites sont équipés de Box Orange car un réseau privé virtuel (Business VPN) a été mis en place en janvier 2016. Actuellement le PNRA a lancé une consultation concernant l'évolution de sa téléphonie en IP.

Le prestataire devra assurer des services de formation selon des cas pratiques et adaptés à trois profils utilisateurs :

- Administrateur : 2
- Utilisateurs « métiers » : 2
- Utilisateurs « agents » : 44

L'outil proposé devra être ergonomique et simple d'utilisation et prévoir un système de reporting automatique des absences afin de pouvoir en faire leur analyse.

Le prestataire devra mentionner dans son offre le délai d'intervention pour résorber un dysfonctionnement. Pour cela, il joindra à sa proposition un contrat de maintenance.

## **Remarques générales**

---

Contrat, d'une durée de 1 an, prend effet à la date de la signature, et est renouvelable d'année en année par accord écrit 2 mois avant la date de fin, dans une limite totale de 6 ans, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, 3 mois avant la fin de chaque période annuelle.

## **Délai d'intervention**

---

Le candidat mentionnera dans son offre le délai d'intervention pour une mise en service opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le titulaire du présent marché fournira un planning d'intervention

### **Conditions de mise en œuvre**

---

L'installation et la mise en œuvre de l'application de même que les formations seront effectués par le prestataire retenu. La réception définitive et la signature conjointe du procès-verbal de réception forment le point de départ du délai de garantie.

### **Caractéristiques essentielles du marché**

---

Marché de services passé en application de l'ordonnance 2015-899 et du décret 2016-360.  
Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360.

Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Fournitures Courantes et Services en vigueur.

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble, selon les critères suivants :

- 1 – Coût global d'utilisation (coût du logiciel, maintenance, formation) : 50 %
- 2 – Qualité technique de l'offre (adéquation de la solution proposée - fonctionnalité, calendrier de réalisation, service après-vente et expérience du candidat) : 50 %

Méthode de notation pour le critère « coût global d'utilisation » :

- Sous-critère 1 : coût du logiciel : 25 points / 50
- Sous-critère 2 : maintenance : 15 points / 50
- Sous-critère 3 : formation : 10 points / 50

Méthode de notation pour le critère « qualité technique de l'offre » :

- Sous-critère 1 : adéquation de la solution proposée - fonctionnalité : 20 points / 50
- Sous-critère 2 : ergonomie, évolution du produit : 10 points / 50
- Sous-critère 3 : calendrier de réalisation : 5 points / 50
- Sous-critère 4 : service après-vente ; intervention : 10 points / 50
- Sous-critère 5 : expérience du candidat : 5 points / 50

Les candidats sont avertis que le PNRA attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse et la plus adaptée sera retenue.

### **Documents à fournir**

---

- Un devis détaillé accompagné d'un planning d'intervention et d'un contrat de maintenance
- Une plaquette de présentation du produit proposé et une démonstration de l'application avant la remise de l'offre (prendre contact auprès de Mme LE BOLLOCH – 02 98 81 90 08)

- Présentation de l'entreprise et ses références de moins de 3 ans
- Moyens de l'entreprise mis à la réalisation de la prestation
- Attestation d'assurance RC en-cours de validité

### **Modalité de remise des offres**

---

- Le dossier sera à adresser à Mme La Présidente du PNRA, 15 Place aux foires, 29590 LE FAOU
- Date limite de remise des offres : **mardi 18 octobre 2016 – heure limite de dépôt : 12 Heures**
- Moyens de remise des offres :
  - Courrier en recommandé
  - Dépôt contre récépissé

### **Contacts :**

---

- Partie technique : Audrey LE BOLLOCH ; [audrey.le-bolloch@pnr-armorique.fr](mailto:audrey.le-bolloch@pnr-armorique.fr)
- Partie administrative : Marie-Josée LEZENVEN ; [marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr](mailto:marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr)

